

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 MARS 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 53

Votants : 70 (dont 17 procurations)

N° 3

OBJET :
RESSOURCES
HUMAINES –
MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 31 mars 2023

Publiée ou notifiée
le : 31 mars 2023

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel GUICHERD, Michel LAURENT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Brice MOLLIER, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIÉ, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Claude MALHURET, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Elisabeth BARGE à Elisabeth CUISSET, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Thierry LAPLACE à Pierre BONNET, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, Marie CHATELAIS à Benjamin BAFOIL, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Dominique BARRAUD, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Yves-Jean BIGNON à Corinne IBARRA, Anne-Sophie RAVACHE à Valérie LASSALLE, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Jean ALMAZAN, Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL, Linda PELISSIER à Henri SARRE, Christiane LEPRAT à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT.

Absents excusés :

M. François SENNEPIN, Vice-Président.

Mmes et MM. François SZYPULA, Sébastien BAUD, Marie-José MORIER, Jean-Marc BOUREL, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article L. 411-1 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'ensemble des décrets et arrêtés relatifs aux régimes indemnitaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 56 A/ du conseil communautaire de Vichy Communauté du 2 décembre 2021 portant création de la régie eau potable,

Vu la délibération n° 56 B/ du conseil communautaire de Vichy Communauté du 2 décembre 2021 portant création de la régie assainissement collectif,

Vu la délibération n° 14 du conseil communautaire de Vichy Communauté du 23 février 2022 portant modification du tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 60 du conseil communautaire de Vichy Communauté du 8 décembre 2022 portant fusion des régies « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif » en une régie « Assainissement » et approbation des nouveaux statuts,

Vu l'accord d'entreprise applicable aux salariés de droit privé des Régies « Eau potable » et « Assainissement » de Vichy Communauté,

Vu l'avis favorable rendu par le comité social territorial le 16 mars 2023 sur le projet de modification du tableau des effectifs,

Vu l'examen par la commission n° 5 le 16 mars 2023,

Considérant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service, ou encore d'avancement statutaire,

Considérant qu'il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs, et de distinguer les emplois de droit privé pour les régies « Eau potable » et « Assainissement » dotées de la seule autonomie financière,

Propose au Conseil Communautaire :

- De créer ou supprimer les emplois au tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

A – Les emplois permanents régis par le Code Général de la Fonction Publique

Evolutions liées au cadre statutaire et/ou organisationnel de fonctionnement des différentes structures communautaires :

Dans le cadre du bon fonctionnement des services communautaires et afin d'assurer la continuité du service dans le cadre du remplacement de personnels ayant quitté leurs fonctions, il est proposé de créer les emplois suivants :

- un emploi d'attaché principal à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique à temps complet,

Dans un même temps, il est proposé de supprimer les emplois vacants suivants :

- un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 21 heures hebdomadaires,
- un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.

B – Les emplois temporaires régis par le Code Général de la Fonction Publique

1 - Pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité, il est proposé sur le fondement de l'article L332-23 2°) du code général de la fonction publique, d'inscrire au tableau des effectifs 128 emplois non permanents simultanés nécessaires au fonctionnement des services dont :

- un emploi d'assistant médiathèque à temps complet pour la médiathèque rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint du patrimoine territorial, pour 2 mois,
- un emploi d'assistant administratif à temps complet pour la Direction Aménagement Habitat et Urbanisme rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint administratif, pour 2 mois,
- deux emplois d'assistant administratif à temps complet au sein de la direction générale déléguée aux ressources internes, rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial, pour 2 mois,
- un emploi d'agent polyvalent restauration à temps complet pour la Maison de l'étudiant rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial, pour 2 mois,
- un emploi d'agent technique pour le service déchèterie rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial, pour 3 mois,
- six emplois de maître-nageur sauveteur titulaire du BEESAN ou du BPJEPS AAN à temps complet pour les piscines rémunérés par référence au cadre d'emplois d'Educateur des activités physiques et sportives, pour exercer les fonctions de maîtres-nageurs, pour 3 mois,
- un emploi d'éducateur sportif à temps complet, pour le service des sports afin d'assurer l'activité « été vitalité » sur le lac d'Allier, rémunéré par référence au cadre d'emplois d'Educateur des activités physiques et sportives, pour 2 mois,
- vingt emplois de maître-nageur sauveteur titulaire du BNSSA à temps complet pour les piscines rémunérés par référence au cadre d'emplois d'Opérateur des activités physiques et sportives, pour assurer les fonctions de surveillance, pour 4 mois,
- sept emplois d'agent technique polyvalent piscines à temps complet pour le service des sports rémunérés par référence au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial, pour 6 mois,

- six emplois d'agent polyvalent espaces verts pour le service des sports (stade équestre et activité de pleine nature) rémunérés par référence au cadre d'emplois d'adjoint technique, pour 6 mois,
- deux emplois de technicien piscine pour le service des sports, rémunéré par référence au cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, pour 6 mois,
- quatre emplois d'agent entretien des locaux pour le service des sports (Stade Aquatique) rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial, pour 4 mois,
- dix emplois d'agent d'accueil des piscines à temps complet pour le service des sports rémunéré par référence au cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial, pour 3 mois,
- six emplois d'agent polyvalent restauration et entretien des locaux pour les accueils de loisir sans hébergement (ALSH), rémunérés par référence au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial, par mois de fonctionnement,
- quatre emplois d'accompagnant d'enfant en situation de handicap pour les accueils de loisir sans hébergement (ALSH), rémunérés par référence au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, par mois de fonctionnement,
- quarante emplois d'animateur qualifié, six emplois d'animateur non qualifié, sept emplois de directeur et trois emplois de directeur adjoint pour les accueils de loisir sans hébergement (ALSH), par mois de fonctionnement,

2 - Pour réaliser les projets portés par la communauté d'agglomération, il est proposé, sur le fondement des articles L332-24, L332-25 et L332-26 du code général de la fonction publique, de prolonger les emplois temporaires suivants :

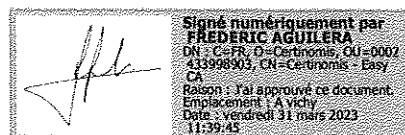
- deux emplois de conseiller numérique à temps complet sur un contrat de projet de trois ans rémunérés sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} de classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le tableau des effectifs à compter du 1er avril 2023 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et temporaires, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats précités,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 30 mars 2023.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



ANNEXE DELIBERATION DU 30 MARS 2023

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er AVRIL 2023

EMPLOIS PERMANENTS REGIS PAR LE CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES DELIB DU 23 02 2023	VARIATION DELIB DU 30 03 2023	EFFECTIFS					VACANTS
				BUDGETAIRES	Dont : TEMPS NON COMPLET	POURVUS	Statutaires	Contractuels	
EMPLOIS FONCTIONNELS									
Directeur Général des Services	A	1		1	0	0	0	0	1
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	0	1	0	1	1	0	0
TOTAL FONCTIONNEL		2	0	2	0	1	1	0	1
1- SECTEUR ADMINISTRATIF									
Administrateur	A	1		1	0	0	0	0	1
Directeur	A	1	0	1	0	1	1	0	0
Attaché hors classe	A	2		2	2	1	1	0	1
Attaché Principal	A	12	1	13	0	11	10	1	2
Attaché	A	22	0	22	0	20	12	8	2
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	14	-1	13	0	11	11	0	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	8		8	0	6	5	1	2
Rédacteur	B	28	0	28	0	26	20	6	2
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	40	0	40	0	40	40	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	21	-1	20	0	19	19	0	1
Adjoint Administratif	C	21	0	21	1	20	20	0	1
TOTAL ADMINISTRATIF (1)		170	-1	169	3	155	139	16	14
2- SECTEUR TECHNIQUE									
Ingénieur en Chef	A	1		1	0	1	1	0	0
Ingénieur Principal	A	7	0	7	0	7	7	0	0
Ingénieur	A	4		4	0	4	2	2	0
Technicien Principal 1ère classe	B	22	0	22	0	20	17	3	2
Technicien Principal 2ème classe	B	6		6	0	5	4	1	1
Technicien	B	8		8	0	7	5	2	1
Agent de Maîtrise Principal	C	15	0	15	0	15	15	0	0
Agent de Maîtrise	C	16		16	0	16	16	0	0
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	18	1	19	0	18	16	2	1
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	27	1	28	0	24	24	0	4
Adjoint Technique	C	49	0	49	6	45	43	2	4
TOTAL TECHNIQUE (2)		173	2	175	6	162	150	12	13
3- SECTEUR SOCIAL									
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	6		6	0	6	6	0	0
Educateur de Jeunes Enfants	A	3		3	0	3	2	1	0
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C	2		2	0	2	2	0	0
Agent social principal de 1ère classe	C	1		1	0	1	1	0	0
Agent social principal de 2ème classe	C	8		8	0	8	8	0	0
Agent Social	C	6	0	6	4	6	6	0	0
TOTAL SOCIAL (3)		25	0	25	0	25	24	1	0
4- SECTEUR MEDICO-SOCIAL									
Puéricultrice hors classe	A	1		1	0	1	1	0	0
Cadre de santé de 2ème classe	A	1		1	0	1	1	0	0
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	8		8	0	8	8	0	0
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	4	-1	3	0	3	3	0	0
TOTAL MEDICO-SOCIAL (4)		14	-1	13	0	13	13	0	0
5- SECTEUR SPORTIF									
Educateur APS Principal de 1ère classe	B	9		9	0	9	9	0	0
Educateur APS Principal de 2ème classe	B	3		3	0	3	3	0	0
Educateur APS	B	5		5	0	4	4	0	1
TOTAL SPORTIF(5)		17	0	17	0	16	16	0	1
6- SECTEUR ANIMATION									
Animateur Principal de 1ère classe	B	3		3	0	3	3	0	0
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	3		3	0	3	3	0	0
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	6		6	0	5	5	0	1
Adjoint d'Animation	C	5	0	5	0	5	5	0	0
TOTAL ANIMATION (6)		17	0	17	0	16	16	0	1

7- SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE									
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	A	1	0	1	0	0	0	0	1
Professeur Enseignement Artistique hors classe	A	8		8	0	7	7	0	1
Professeur Enseignement Artistique de classe normale	A	7	0	7	1	5	4	1	2
Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	B	21	0	21	8	20	18	2	1
Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	B	23		23	11	22	8	14	1
Assistant Enseignement Artistique	B	1	0	1		1	1	0	0
TOTAL ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (7)		61	0	61	20	55	38	17	6
8- SECTEUR CULTUREL									
Bibliothécaire	A	1		1	0	1	0	1	0
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 1ère classe	B	1		1	0	1	1	0	0
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 2e classe	B	2		2	0	2	2	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	2		2	0	2	2	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	1		1	0	1	1	0	0
Adjoint du Patrimoine	C	1		1	0	1	1	0	0
TOTAL CULTUREL (8)		8	0	8	0	8	7	1	0
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		487	0	487	29	451	404	47	36

EMPLOIS TEMPORAIRES REGIS PAR LE CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES DELIB DU 23 02 2023	VARIATION DELIB DU 30 03 2023	EFFECTIFS			Contractuels	VACANTS	
				BUDGETAIRES	Dont : TEMPS NON COMPLET	POURVUS			
COLLABORATEUR DE CABINET	A	3		3		0	0	3	
CONTRATS DE PROJET (art L332-24 et suiv.) :									
INGENIEUR PRINCIPAL		1	0	1	0	0	0	1	
INGENIEUR		1		1	1	1	1	0	
ATTACHE	A	1		1	1	1	1	0	
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1		1	1	1	1	0	
REDACTEUR	B	2		2	2	2	2	0	
TECHNICIEN	B	4		4	3	3	3	1	
TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE	B	1	0	1	1	1	1	0	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	0	1	0	0	0	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2E CLASSE	C	2		2	2	2	2	0	
ASSISTANTES MATERNELLES	C	4		4	4	4	4	0	
MONITEUR-ETUDIANT (Adjoint administratif)	C	2		2	2	2	2	0	
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITES (art L332-23 al 2)		9		9	0	0	0	-	
ACCROISSEMENT SAISONNIER ACTIVITES (art L332-23 al 3)		0	128	128	0	-	-	-	
MEDECIN VACATAIRES		2		2	2	2	2	0	
PHOTOGRAPHE VACATAIRE		1		1	0	0	0	1	
TOTAL EMPLOIS TEMPORAIRES		35	128	163	2	19	-	19	7
TOTAL GENERAL EMPLOIS REGIS PAR LE CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE		522	128	650	31	470	404	66	43

EMPLOIS SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVE	Groupe rémunération	EMPLOIS BUDGETAIRES DELIB DU 23 02 2023	VARIATION DELIB DU 30 03 2023	EFFECTIFS			Contractuels	VACANTS
				BUDGETAIRES	Dont : TEMPS NON COMPLET	POURVUS		
REGIE EAU POTABLE								
<i>EMPLOIS PERMANENTS</i>								
Agent accueil-facturation	II	1		1		1	1	0
Assistant administratif	II	1		1		1	1	0
Agent exploitation-distribution	II	3	0	3		3	3	0
<i>EMPLOIS TEMPORAIRES</i>								
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITES	II	2		2		-	-	2
TOTAL REGIE EAU POTABLE		7	0	7	0	5	5	2
REGIE ASSAINISSEMENT								
<i>EMPLOIS PERMANENTS</i>								
Agent accueil-facturation	II	1		1		1	1	0
Agent exploitation-réseaux	II	2	0	2		2	2	0
Agent exploitation-ouvrages	II	3		3		3	3	0
Agent électromécanicien	IV	1		1		1	1	0
Agent électrotechnicien	IV	2		2		2	2	0
Technicien	V	3	0	3	0	2	2	1
Responsable relations abonnés	VI	1		1		1	1	0
<i>EMPLOIS TEMPORAIRES</i>								
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITES	II	2		2		-	-	2
ACCROISSEMENT SAISONNIER ACTIVITES	I	2		2		-	-	2
TOTAL REGIE ASSAINISSEMENT		17	0	17	0	12	12	5
TOTAL EMPLOIS SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVE		24	0	24	0	17	17	7

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°3 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30

Objet de l'acte : MARS 2023 RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS

.....
Date de décision: 30/03/2023

Date de réception de l'accusé 31/03/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 30MARS2023_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230330-30MARS2023_3-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 3.pdf (99_DE-003-200071363-20230330-30MARS2023_3-DE-1-
1_1.pdf)